



COLLEGE PIERRE DONZELOT
12 RUE DONZELOT
87039 LIMOGES CEDEX
Tél : 05 55 33 55 44
ce.0870071e@ac-limoges.fr

CAHIER DES CLAUSES ADMINISTRATIVES PARTICULIERES

ARTICLE 1^{er} - Objet de la consultation

Le présent marché a pour objet l'**organisation d'un voyage à destination de la région de ROME / LA CAMPANIE** selon les caractéristiques suivantes :

Caractéristiques du séjour – services demandés

Durée : 6 jours (jours de trajet inclus)
Période : semaine du 13 au 18 avril 2025
Effectif : 52 élèves + 4 accompagnateurs

Mode de transport : autocar / voyage AR + transport, parking, péage, checkpoints et logement + pension du conducteur pendant le séjour -
Réservation + Entrées et visites payantes comprises dans la prestation
Hébergement : hôtel ***/**** élèves en chambre multiple et accompagnateurs en chambre individuelle ou double selon disponibilité et répartition
/ pension complète y compris déjeuner jour 6 , hors déjeuner et diner du J1 et petits déjeuners des J2 et J6
Un dossier de voyage complet adressé au professeur organisateur avant le départ
Un numéro d'appel d'urgence et d'assistance 24h/24h
Pack Assurance annulation de groupe + COVID

Chaque candidat fera ressortir le coût par élève et le coût par accompagnateur.

Options souhaitées (à chiffrer séparément)

Guidage des visites à Rome

Assurance annulation individuelle

Déroulé du séjour

J1 - départ

J2 -Rome : Colisée, Forum Romain, Mont Palatin, thermes de Caracalla

J3 - Oplontis (villa) - Naples Musée archéologique de Naples

J4- Herculanium - Paestum

J5 -Pompéi

J6 - retour

ARTICLE 2 - Conditions de la consultation

Le présent marché fait l'objet d'une procédure adaptée, régie par les articles 28 et 40 du code des marchés publics.

La date limite de remise des offres est fixée **au mercredi 30 octobre 2024 midi**. Les offres sont à envoyer aux adresses mails suivantes : intendance.0870071e@ac-limoges.fr **ET** isabelle.verdeyme@ac-limoges.fr.

Les offres seront examinées avant le 20 novembre 2024 par une commission interne au collège, pour une **validation au conseil d'administration du 5 décembre 2024**. Compte tenu du délai réglementaire de mise en exécution des actes administratifs, le contrat sera signé au retour des vacances de fin d'année, soit début janvier 2025.

ARTICLE 3 - Pièces constitutives du marché

Le marché est constitué par les documents contractuels énumérés ci-dessous :

- L'offre de prix ou devis
- le présent cahier des clauses administratives particulières
- la déclaration sur l'honneur
- le bon de commande.

ARTICLE 4 - Lieu de livraison et d'installation

Sans objet.

ARTICLE 5 – Modalités d'établissement des prix

Les prix s'entendent fermes et non révisables.

ARTICLE 6 – Conditions de paiement

1 Facturation

Les factures seront à déposer sur CHORUS portant les indications suivantes :

- nom et adresse du créancier / SIRET
- numéro et date du bon de commande
- numéro du compte bancaire ou postal tel qu'il est précisé sur l'acte d'engagement
- désignation de la prestation
- taux et montant de la TVA
- montant total HT et TTC
- date de la facturation.

2 Paiement

Le paiement s'effectuera par virement bancaire ou postal dans un délai maximum de 30 jours à réception des factures via la plateforme OP@LE.

Des acomptes pourront être versés à hauteur de 70 % maximum du montant total du marché.

ARTICLE 7 – Critères d'attribution du marché

- | | |
|------------------------------------|-----|
| - 1. Respect du cahier des charges | 40% |
| - 2. Prix | 60% |

Vu et accepté,

DECLARATION SUR L'HONNEUR

Je déclare sur l'honneur, en application des articles 43, 44, 44-1 et 46 du Code des Marchés Publics :

- avoir satisfait à l'ensemble de mes obligations fiscales et sociales telles qu'elles résultent du Code des Marchés Publics ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- ne pas faire l'objet d'une interdiction de concourir aux marchés publics, ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France ;
- n'avoir pas fait l'objet au cours des cinq dernières années d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L.324-10, L.341-6, L.125-1 et L.125-3 du code du travail ou règles d'effet équivalent pour les candidats non établis en France.

Signature d'une personne ayant pouvoir d'engager la personne morale candidate

Nom et qualité du signataire

Cachet de l'entreprise